

Strasbourg, le 19 mars 2012

GT-GDR-A(2012)R1

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**GROUPE DE REDACTION "A" SUR LA REFORME DE LA COUR
(GT-GDR-A)**

1ère réunion

Strasbourg

Mardi 14 mars – vendredi 16 mars 2012

Agora, Salle G04

RAPPORT

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux, et élection du/de la Président(e)

1. Le Groupe de rédaction A sur la réforme de la Cour (GT-GDR-A) a tenu sa 1^{ère} réunion à Strasbourg du 14 au 16 mars 2012. La liste de participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe II. Le Groupe a élu Mme Brigitte OHMS (Autriche) Présidente et Mme Isik BATMAZ (Turquie) Vice-présidente.

Point 2 : Mandat

2. Le Groupe procède à un échange de vues sur son mandat¹. Il note en particulier le contexte de ses travaux, à savoir le processus de réforme de la Cour et du système de la Convention initié lors de la Conférence d'Interlaken de février 2010, y compris l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 à la Convention en juin 2010 et la Conférence d'Izmir d'avril 2011. Sa tâche est liée à deux éléments clés de ce processus, à savoir la mise en oeuvre nationale de la Convention et les effets du Protocole n° 14. Il prend également note des développements en cours concernant la préparation du projet de Déclaration à adopter lors de la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour organisée par la Présidence britannique du Comité des Ministres, à Brighton du 18 au 20 avril 2012. Enfin, il note que ses travaux peuvent être pertinents pour les activités futures du Groupe de rédaction B sur la réforme de la Cour (GT-GDR-B), qui entreprendra le suivi des décisions pertinentes prises lors de la session ministérielle du 23 mai 2012.

Point 3 : Evaluation des effets du Protocole n° 14

3. Le Groupe examine le document de travail préparé par le Secrétariat de manière détaillée². Il prend également note des informations fournies oralement par le Secrétariat et M. John DARCY du greffe de la Cour, en particulier sur les points suivants :

- La Cour des Comptes prépare actuellement un rapport d'audit sur la Cour pour le Secrétaire Général, qui devrait traiter de manière détaillée la mise en oeuvre par la Cour du Protocole n° 14 et ses effets. Ce rapport ne sera pas publié avant l'été. Il devrait également y avoir un rapport de suivi plus tard dans l'année.
- La Cour est encore en train de donner plein effet à certaines dispositions du Protocole n° 14, en particulier en matière de compétence des comités de trois juges de décider des affaires sur des questions juridiques pour lesquelles il y a déjà eu une jurisprudence bien établie, ainsi qu'en ce qui concerne le critère de recevabilité exigeant des requérants qu'ils aient subi un préjudice important, critère qui ne serait pas appliqué par les juges uniques avant juin 2012.

4. Dans ce contexte, le Groupe conclut qu'il ne pourrait, à l'heure actuelle, mener qu'une analyse provisoire de l'ensemble des effets du Protocole n° 14. Il salue néanmoins certains résultats positifs réalisés par la Cour, particulièrement en ce qui concerne la mise en oeuvre de la procédure du juge unique et la réduction conséquente du nombre d'affaires pendantes devant une formation de juge unique et, principalement du fait de cela, la réduction de celles pendantes devant la Cour dans leur ensemble. Le Groupe exprime également son intérêt pour les intentions de la Cour concernant une augmentation du nombre de juges uniques, le traitement des affaires répétitives et l'utilisation plus large de la procédure de comité dans les

¹ Voir document CDDH(2011)R73 Annexe VIII.

² Voir en particulier le document GT-GDR-A(2012)001 ; ainsi que le document GT-GDR-A(2012)002.

affaires impliquant une jurisprudence bien établie. Il décide de reporter un examen plus approfondi de cette question à sa prochaine réunion et charge le Secrétariat de mettre à jour le document de travail conformément aux développements qui interviendront dans l'intervalle. Il charge également le Secrétariat de préparer une analyse préliminaire de la mise en oeuvre des éléments pertinents des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir, tel que cela est exigé par son mandat, en prenant notamment en compte la "Feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'Action d'Interlaken et du Plan de Suivi d'Izmir" présentée par le Secrétaire Général au Comité des Ministres³.

Point 4 : Rapports nationaux sur les mesures prises pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir

5. Le Groupe procède à un échange de vues sur les résultats attendus de ses travaux et sur les méthodes de travail éventuelles, à la lumière de son mandat. Il considère que le projet de rapport d'analyse des rapports des Etats membres pourrait, le cas échéant, s'inspirer d'informations pertinentes émanant d'autres sources telles que la Cour, les activités du Comité des Ministres de surveillance des arrêts de la Cour et celle du Service de l'exécution, et d'autres services du Conseil de l'Europe. Sans entreprendre un exercice de monitoring, l'analyse devrait examiner à la fois les domaines dans lesquels les Etats ont rencontré et continuent d'être confrontés à des problèmes et une sélection de bonnes pratiques développées par les Etats, notamment pour résoudre de tels problèmes. Le projet de rapport devrait également contenir des recommandations à la fois directement aux Etats membres, sur les éventuelles mesures pour renforcer la mise en œuvre au niveau national, et au Comité des Ministres, y compris sur les mesures éventuelles concernant les activités d'assistance du Comité des Ministres. Il devrait adopter une approche holistique et éviter de traiter les éléments individuels des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir de manière strictement isolée, en explorant plutôt les interconnexions et les thèmes communs lorsque cela est pertinent.

6. Sur la base des compilations de réponses et de l'aperçu des réponses élaboré par le Secrétariat⁴, le Groupe procède à un examen, question par question, des informations obtenues. Etant donné la richesse des informations sur certains points et, eu égard à ces points, aux problèmes particuliers soulevés, ainsi qu'à leur importance manifeste dans le contexte de la mise en œuvre nationale de la Convention et ainsi pour l'efficacité du système de la Convention, le Groupe considère que certaines questions méritent une attention particulière. A cette fin, le Groupe procède à la désignation de rapporteurs pour travailler, avec l'appui du Secrétariat, à l'élaboration des parties du projet de rapport traitant de ces questions :

- renforcer la sensibilisation des autorités nationales aux standards de la Convention et assurer leur application (élément 1 du Plan d'Action de la Déclaration d'Interlaken)⁵ : Mme Irina CAMBREA (Roumanie) ;
- l'exécution des arrêts de la Cour, y compris les arrêts pilotes (éléments 2 et 9 du Plan d'Action de la Déclaration d'Interlaken)⁶ : Mme Isık BATMAZ (Turquie) ;

³ Voir le document CM(2010)31 rev4 du 22 décembre 2011.

⁴ Voir les documents GT-GDR-A(2012)003 rev. - 016 rev. (ainsi que le document GT-GDR-A(2012)017), et le document GT-GDR-A(2012)018, respectivement.

⁵ Voir le document GT-GDR-A(2012)005 rev.

⁶ Voir les documents GT-GDR-A(2012) 006 rev. et 013 rev. respectivement.

- la prise en compte des développements de la jurisprudence de la Cour, y compris les arrêts à l'encontre d'autres Etats (élément 3 du Plan d'Action de la Déclaration d'Interlaken)⁷ : Mme Brigitte OHMS (Autriche) ;
- garantir l'existence de recours internes effectifs (élément 4 du Plan d'action de la Déclaration d'Interlaken)⁸ : M. Jakub WOLASIEWICZ (Pologne).

7. Le Groupe examine ces questions de manière plus détaillée et apporte des orientations de fond aux rapporteurs, auxquels il est demandé de présenter leurs travaux au Groupe en temps utile avant sa prochaine réunion. Il charge également le Secrétariat de développer les autres parties du rapport, y compris une partie introductive traitant des méthodes de travail, et de chercher à garantir la cohérence de la structure et de la présentation du projet de rapport dans son ensemble.

Point 5 : Organisation des travaux futurs

8. Le Groupe rappelle que sa prochaine réunion devait se tenir du 30 mai au 1er juin 2012. Il note que la Conférence de Brighton se tiendra dans l'intervalle, les 18-20 avril 2012, et que, en ce qui concerne ses travaux sur l'évaluation des effets du Protocole n° 14, le rapport de la Cour des Comptes ne sera pas publié avant le 30 mai. Il rappelle également qu'il n'est pas prévu que le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR), auquel il devra faire rapport, se réunisse avant les 29-31 octobre 2012. Le Groupe décide, par conséquent, de demander au DH-GDR que sa prochaine réunion soit reportée aux 5-7 septembre 2012. Le Groupe considère que cela lui permettrait de remplir plus efficacement son mandat, sans que cela nuise au calendrier des activités du DH-GDR ou du CDDH.

⁷ Voir le document GT-GDR-A(2012)007 rev.

⁸ Voir le document GT-GDR-A(2012)008 rev.

Annexe I**Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES****ANDORRA / ANDORRE**

Mr Joan FORNER ROVIRA, Senior Legal Adviser, Government Agent before the European Court of Human Rights, Expert member of the Steering Committee for Human Rights (CDDH), Department of General and Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Government of Andorra, c/ Prat de la Creu, 62-64 AD 500 Andorra la Vella

AUSTRIA / AUTRICHE

Dr Brigittte OHMS, Chairperson of the GT-GDR-A / Présidente du GT-GDR-A, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery, Dpt. V/5, Constitutional Service, Ballhausplatz 2, 1010 Wien

FINLAND / FINLANDE

Ms Mia SPOLANDER, Legal Officer, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs of Finland, P.O. Box 411, FIN - 00023 Government

GEORGIA / GEORGIE

Mr Levan MESKHORADZE, Government Agent of Georgia to the European Court of Human Rights, Head of Department of the State Representation to the International Courts of Human Rights, Ministry of Justice, Rustaveli Avenue 30, Tbilisi 0146

HUNGARY / HONGRIE

Mr Zoltan TALLODI, Co-agent before ECHR, Ministry of Public Administration and Justice, Department of International Criminal Law and Human Rights Cooperation, Kossuth Tér 4, 1055 Budapest

POLAND / POLOGNE

Mr Jakub WOLASIEWICZ, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs, Aleja Szucha 23, Warsaw 00580

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Irina CAMBREA, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs, 14, Alea Modrogan, Sector 1, Bucharest

SERBIA / SERBIE

Ms Snezana SOSKIC, Senior Legal Advisor, Agency Sector Representing the State before the ECHR, Ministry of Justice, Office of the Agent before the ECHR, Boul. Mihaola Pupina 2, 11000 Belgrade

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Adrian SCHIEDEGGER Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, Bundesrain 20, 3003 Berne

TURKEY / TURQUIE

Ms Isik BATMAZ, Legal Expert, Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe, 23, boulevard de l'Orangerie, 67000 Strasbourg

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Martin KUZMICKI, Assistant Legal Adviser, Foreign and Commonwealth Office, King Charles Street, London SW1A 2AH

UKRAINE / UKRAINE

Mr Yevgen PERELYGIN, Director, Bureau for European Integration, Secretariat of the Cabinet of Ministers of Ukraine, Ministry of Foreign Affairs, 1 Mykhaylivska square, Kiev

* * *

OBSERVERS / OBSERVATEURS**Mexico / Mexique**

Mr Alejandro MARTINEZ PERALTA, Adjoint à l'Observateur Permanent, Représentation du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, 8, boulevard du Président Edwards, 67000 Strasbourg,

Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

Mr John DARCY, Conseiller du président et du greffier / adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President, European Court of Human Rights, Cabinet du Président, Cour européenne des droits de l'homme

Department for the Execution of Judgments of the Court/ Service de l'Exécution des Arrêts de la Cour

Mr Fredrik SUNDBERG, Deputy to the Head of Department

* * *

SECRETARIAT***DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'homme et État de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex***

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Head of Human Rights Policy and Development Department / Chef du Service des politiques et du développement des droits de l'homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the GT-GDR-A / Secrétaire du GT-GDR-A

Mme Virginie FLORES, Lawyer / Juriste, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mlle Aurélie JACQUOT, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mme Szilvia SIMOND, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

INTERPRETERS/INTERPRÈTES

Ms Corinne McGEORGE

Mr Christopher TYCZKA

Ms Isabelle MARCHINI

* * *

Annexe II

Ordre du jour (tel qu'adopté)

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux, et élection du/de la Président(e)

Documents de référence

- Projet d'ordre du jour annoté GT-GDR-A(2012)OJ001
- Rapport de la 73^e réunion du CDDH (6-9 décembre 2011) CDDH(2011)R73
- Rapport de la 74^e réunion du CDDH (7-10 février 2012) CDDH(2012)R74
+ Addenda I & II
- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-GDR (17-20 janvier 2012) DH-GDR(2012)R1
- Décisions des Délégués des Ministres sur les suites à donner à la 121^e session du Comité des Ministres (Istanbul, 10-11 mai 2011) CM/Del/Dec(2011)1114/1.5
- Déclaration d'Interlaken CDDH(2010)001
- Déclaration d'Izmir CDDH(2011)010
- "Contributions préparatoires" pour la Conférence d'Interlaken H/Inf (2010) 3
- "Documents de référence" pour la Conférence d'Interlaken H/Inf (2010) 2

Document d'information

- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail CDDH(2011)012

Point 2 : Mandat

Document de référence

- Rapport de la 73^e réunion du CDDH, comprenant le mandat du CDDH et de ses organes subordonnés pour le biennium 2012-2013 CDDH(2011)R73 &
Annexe VIII

Point 3 : Evaluation des effets du Protocole n°14

Document de travail

- Synthèse des informations disponibles sur la mise en œuvre des éléments pertinents du Protocole n°14 de la CEDH (préparée par le Secrétariat) GT-GDR-A(2012)001

Documents de référence

- Protocole n°14 à la Convention européenne des droits de l'homme STCE no. 194

- Rapport du CDDH sur l'augmentation de la capacité de la Cour à traiter les requêtes CDDH(2012)R74
Addendum I Annexe IV
partie 1
- Analyse des statistiques 2011 (publiée par la Cour)
- Avis préliminaire de la Cour établi en vue de la Conférence de Brighton #3844232 v.3
- Information on cases pending before the ECtHR (Note prepared by the Registry) (uniquement en anglais) DH-GDR(2012)005
- Additional information on pending cases (prepared by the Registry) (uniquement en anglais) DH-GDR(2012)005
Addendum
- Information given by the Registry to the DH-GDR on the implementation and effects of Protocol No. 14 (uniquement en anglais) GT-GDR-A(2012)002
- Interventions of the President and the Registrar of the Court to the Committee of Ministers' Liaison Committee with the Court (CL-CEDH) (uniquement en langue originelle) DD(2010)474
- Discours du Président de la Cour devant le CL-CEDH DD(2011)885
- Speech of the Registrar of the Court to the CL-CEDH (uniquement en anglais) DD(2011)886

Point 4 : Rapports nationaux sur les mesures prises pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir

Documents de référence

- Compilation des réponses à la question I du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)003 rev.
- Compilation des réponses à la question II du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)004 rev.
- Compilation des réponses à la question III, élément 1 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)005 rev.
- Compilation des réponses à la question III, élément 2 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)006 rev.
- Compilation des réponses à la question III, élément 3 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)007 rev.
- Compilation des réponses à la question III, élément 4 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)008 rev.
- Compilation des réponses à la question III, élément 5 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)009 rev.
- Compilation des réponses à la question III, élément 6 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)010 rev.

d'Izmir

- Compilation des réponses à la question III, élément 7 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)011 rev.
- Compilation des réponses à la question III, élément 8 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)012 rev.
- Compilation des réponses à la question III, élément 9 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)013 rev.
- Compilation des réponses à la question III, élément 10 du Plan d'action du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)014 rev.
- Compilation des réponses à la question IV du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)015 rev.
- Compilation des réponses à la question V du questionnaire sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)016 rev.
- Rapport national de la Turquie sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken GT-GDR-A(2012)017
- Aperçu des réponses apportées par les Etats membres dans leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir GT-GDR-A(2012)018

Point 5 : Organisation des travaux futurs

Point 6 : Questions diverses